



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Mémoire

*Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action
gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

Présenté à :

Commission des relations avec les citoyens
Assemblée nationale du Québec

Kahnawake, 26 janvier 2011

Notre organisation

Femmes Autochtones du Québec/Quebec Native Women Inc.

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est une organisation bilingue, sans but lucratif, qui est née d'une initiative communautaire en 1974. Nos membres sont des femmes provenant de 10 des 11 nations autochtones du Québec, telles que les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Hurons-Wendats, les Innus, les Eeyous, les Malécites, les Mig'maqs, les Maliseets, les Mohawks et les Naskapis, ainsi que divers groupes autochtones du reste du Canada vivant en milieu urbain dans la région.

La mission de FAQ est de militer en faveur des droits humains des femmes autochtones et de leur famille, à la fois collectivement et individuellement, afin de faire valoir les besoins et les priorités de ses membres auprès de tous les niveaux de gouvernement, de la société civile et des décideurs, et ce, dans tous les secteurs d'activités liés aux droits des peuples autochtones.

Sur le plan politique, FAQ travaille pour les femmes autochtones au Québec afin que le droit de ces femmes à l'égalité soit reconnu tant sur le plan législatif que constitutionnel. FAQ soutient également le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et encourage la pleine participation des femmes autochtones au processus menant à l'atteinte de cet objectif.

Sur le plan socio-économique, FAQ promeut et crée de nouvelles initiatives de formation afin d'aider ses membres à améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, créant par le fait même de nouvelles occasions de participation des femmes autochtones à leurs communautés et notamment aux processus décisionnels.

FAQ soutient et encourage les initiatives communautaires qui cherchent à améliorer les conditions de vie des femmes autochtones et de leurs familles. Dans ce contexte, FAQ est un organisme voué à la sensibilisation, à l'éducation et à la recherche.

FAQ a connu une croissance sans précédent au cours de la dernière décennie, comme le reflètent la quantité et la qualité toujours croissantes de son travail et les résultats tangibles obtenus. Soutenu par une structure organisationnelle solide et une vaste expérience de 35 ans, FAQ est bien connu aujourd'hui pour sa participation active à tous les domaines touchant la vie des peuples autochtones.

Introduction

Femmes autochtones du Québec (FAQ) remercie la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec pour son invitation à faire profiter les travaux parlementaires des recommandations de notre organisme face au deuxième plan d'action gouvernemental projeté tel que présenté dans le document de consultation intitulé : *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Le présent mémoire vise à offrir une perspective d'ensemble sur les orientations gouvernementales et les axes d'intervention de première importance pour elles afin de définir les priorités d'action en matière d'égalité pour les années à venir.

Par le fait même FAQ souhaite continuer son travail de sensibilisation des instances politiques et du public québécois en général face aux défis particuliers rencontrés par les femmes autochtones en matière d'égalité. Ces questions ne sont malheureusement que trop souvent ignorées par ces instances alors qu'il est grand temps d'améliorer réellement les conditions de vie des femmes autochtones et conduire le Québec vers une véritable égalité de fait non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre femmes autochtones et québécoises.

Mise en contexte et problématique générale

En 2004, FAQ s'était déjà penché sur les problématiques entourant l'égalité des femmes autochtones¹ lors de l'étude de la politique gouvernemental intitulé : *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*. La discrimination systémique vécue par les femmes autochtones depuis des décennies en vertu de législations et politiques colonisatrices d'assimilation tel que la *Loi sur les Indiens* avait alors été soulevée ainsi que la question du conflit de juridiction entre les paliers de gouvernement (provincial /fédéral) qui entraîne des lacunes aberrantes au niveau juridique et sociale².

Ces problématiques sont toujours d'actualité en matière d'égalité pour les femmes autochtones, mais ne demeure que très peu reflétée au sein de la politique gouvernementale reformulée en 2006 sous le titre *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi qu'au sein du premier plan d'action couvrant la période 2007-2010. En effet, les femmes autochtones sont encore aujourd'hui victimes de multiples formes de discrimination selon leur sexe, leur origine ethnique, leur revenu etc. À ce

¹ Voir à ce sujet Femmes autochtones du Québec, *Mémoire sur l'égalité : Points de vue des femmes autochtones*, décembre 2004.

² Femmes autochtones du Québec, *Complément au Mémoire sur l'égalité : Points de vue des femmes autochtones*, décembre 2004.

sujet, l'Assemblée nationale du Québec a d'ailleurs adoptée unanimement en mai 2010 une motion en appuie à la Marche Amun qui visait à interpeller le gouvernement canadien pour qu'il corrige la discrimination dans la *Loi sur les Indiens*³.

Cette intersectionnalisation des discriminations auxquelles les femmes autochtones sont confrontées est aussi reconnue en partie par le Secrétariat à la condition féminine du Québec : « les femmes autochtones se trouvent en fait doublement marginalisées en tant que femmes au sein de leur communauté et en tant qu'autochtones au sein de la société. Ce contexte les rend particulièrement vulnérables à plusieurs problématiques, ce qui les distingue du reste de la population »⁴.

Il faut tenir compte de cette réalité distincte vécue par les femmes autochtones au Québec lié à un passé historique de colonisation et d'oppression sous des législations et politiques d'assimilation gouvernementales qui continuent encore aujourd'hui de s'appliquer. Au sein d'un nouveau plan d'action en matière d'égalité, il est donc important de différencier la situation des femmes autochtones des autres groupes dits « vulnérables » identifiés par le gouvernement, tels que les minorités ethniques, les aînés, les handicapées avec lesquels les femmes autochtones au Québec sont habituellement regroupés.

En effet, contrairement à ces autres groupes, la vulnérabilité des femmes autochtones est spécifique à ce passé de colonisation qui explique de nombreux problèmes auxquels les communautés autochtones dans leur ensemble font toujours face (manque de scolarisation et d'accès au marché du travail, pauvreté, violence, dépendances). Les problématiques autochtones identifiées par le Secrétariat de la condition féminine du Québec en matière de grossesse précoce, de toxicomanie et de violence familiale doivent donc être élargies et mise en contexte de façon beaucoup plus holistique.

Ainsi, notre critique générale quant aux actions entreprises en matière d'égalité par le gouvernement du Québec dans le premier plan d'action ainsi que dans le deuxième plan projeté est que la situation de vulnérabilité distincte des femmes autochtones ainsi que leurs points de vue et recommandations ne sont pas pris en compte de façon transversale. Certaines actions telles que le *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* ainsi que le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, dont un volet s'adressent aux femmes autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, ont eu des avancées, mais restent effectuées en

³ Assemblée nationale du Québec, 11 mai 2010 : «Que l'Assemblée nationale appuie la Marche Amun, qui vise à interpeller le gouvernement canadien pour qu'il corrige la discrimination basée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens en adoptant la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens. Qu'elle félicite particulièrement les instigatrices de la marche, Mmes Michèle Audette et Viviane Michel, qui se joignent aux milliers de voix de femmes autochtones à travers le Québec et le Canada afin d'établir l'égalité entre les sexes dans les dispositions relatives à l'inscription de la Loi sur les Indiens.»

⁴ Secrétariat à la condition féminine du Québec, Dossier Autochtones, <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=19>, 2011.

silo. Alors qu'à notre avis, afin de répondre aux multiples facettes de la réalité vécue par les femmes autochtones au Québec, ces actions devraient être plus concertées et s'inscrire dans une approche intersectionnelle qui reconnaît la nature construite des inégalités vécues par les femmes autochtones.

Notre principale recommandation par rapport à un deuxième plan d'action en matière d'égalité est donc d'y intégrer la réalité distincte des femmes autochtones au Québec de façon transversale et concertée en la différenciant des autres groupes « vulnérables » qui ne partagent pas le passé historique de colonisation des femmes autochtones au Québec.

Voici plus en détail nos recommandations spécifiques par orientation et question contenues dans le cahier de consultation.

ORIENTATION 2

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DONNÉES FACTUELLES⁵

- En général, le revenu moyen des Autochtones est de 30% inférieur au revenu moyen du reste de la population canadienne.
- En 2001, 47% des femmes autochtones de 15 ans et plus étaient employées, comparativement à 56% de leurs homologues non autochtones. Les femmes autochtones étaient également moins susceptibles que les hommes autochtones d'être employées cette même année, soit 47% par rapport à 53%.
- Parmi les femmes autochtones, celles qui vivent dans les réserves ont le taux de chômage le plus élevé. En 2001, 22% des autochtones actives dans les réserves étaient sans emploi, tout comme 17% de celles qui vivent dans les centres urbains de petite et de moyenne taille, 16% de celles qui vivent dans des régions rurales hors réserve et 14% de celles qui vivent dans les régions métropolitaines de recensement.
- Tout comme pour d'autres variables, le revenu des femmes autochtones varie selon le lieu de résidence. En 2000, celles qui vivaient dans une réserve avaient le revenu médian le plus faible parmi les femmes autochtones, soit un peu moins de 11 000 \$, tandis que celles qui vivaient dans les régions métropolitaines de recensement avaient le revenu médian le plus élevé, s'établissant à près de 14 000 \$.
- Par contre, une proportion plus élevée du revenu des femmes autochtones provient des paiements de transfert gouvernementaux, y compris l'assurance-emploi et les

⁵ Statistique Canada, *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe, Chapitre 8: Les femmes autochtones au Canada*, 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2005001/chap8-fra.htm>.

- allocations sociales. En 2000, 27 % du revenu total des femmes autochtones provenait de ces sources, comparativement à 16 % de celui des femmes non autochtones et des hommes autochtones.
- Les femmes autochtones ont également un taux élevé de faible revenu. En 2000, 36 % des femmes autochtones étaient classées dans la catégorie des ménages ayant un revenu en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada, soit plus du double que les femmes non autochtones, dont 17 % avaient un faible revenu cette même année. La proportion de femmes autochtones ayant un faible revenu était également supérieure à celle des hommes autochtones, soit 32 %.

ENJEUX

Selon une étude récente qui mesure l'écart de revenu entre les peuples autochtones et le reste du Canada, il faudra 63 ans pour les peuples autochtones (que ce soit sur ou hors réserve) pour atteindre le même niveau de revenu que le reste de la population⁶. Par ailleurs, tel que le démontre les statistiques ci-dessus, la double discrimination subie par les femmes autochtones a déjà conduit à une féminisation de la pauvreté. En effet, les femmes autochtones sont généralement moins susceptibles que leurs homologues non autochtones de faire partie de la population active rémunérée, le taux de chômage des femmes autochtones étant près du double de celui des femmes non autochtones (mais inférieur à celui des hommes autochtones).

D'ailleurs, le taux de chômage pour l'ensemble des femmes autochtones dont les études secondaires constituent le plus haut niveau de scolarité atteint (ces femmes ont fait des études secondaires, mais peuvent ne pas les avoir terminées) est plus élevé que pour les femmes non autochtones dans la même situation. Cet écart entre Autochtones et non autochtones laisse supposer que des facteurs situationnels autres que le niveau d'éducation, comme la discrimination, la problématique de violence conjugale et le manque de soutien familial jouent aussi un rôle important dans l'accès des femmes autochtones au marché du travail.

Il faut aussi reconnaître que le taux de chômage ne reflète pas toujours les occupations traditionnelles saisonnières effectuées sans rémunération tel que la chasse, la pêche, le trappage, l'artisanat ou la garde d'enfants d'amis et de membres de la famille. En effet, ce type de travail se pratique beaucoup dans de nombreuses collectivités autochtones, où les métiers traditionnels prennent une place très importante, mais ne sont pas reconnus par le gouvernement.

⁶ Wilson, Daniel & Macdonald, David. *The Income Gap between Indigenous peoples and the rest of Canada*. Canadian Center for Policy Alternatives, April 2010, p.3. Online: <http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/income-gap-between-aboriginal-peoples-and-rest-canada>

Le manque d'infrastructure est souvent un obstacle important au développement économique et à l'investissement, particulièrement dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord. Nous accueillons donc l'annonce de l'ouverture prochaine d'un Organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) dans le Nord-du-Québec qui encouragera et soutiendra les projets d'entrepreneures autochtones qui contribuent au développement économique de leur communauté. Un tel organisme pourra pallier au manque de main-d'œuvre qualifiée et d'entrepreneurship féminin dans cette région.

Nous désirons toutefois voir de tels services s'étendre partout au Québec, puisque les communautés autochtones situées plus au sud, malgré le fait qu'elles soient plus près des centres urbains, rencontrent les mêmes problématiques en matière d'accessibilité au marché du travail et de pauvreté. D'ailleurs, pour les femmes autochtones en milieu urbain, la plupart des services et politiques de financement en matière d'éducation et d'employabilité sur réserve ne sont pas applicables. Un tel manque de ressources et de services adaptés à leurs besoins nuit à l'indépendance économique des femmes autochtones.

Il est cependant important d'arrêter de considérer les femmes autochtones seulement en tant que victimes. Il faut plutôt de reconnaître le fait qu'elles sont des actrices crédibles et légitimes de leur propre développement et valoriser leur rôle dans le développement et le bien-être des communautés autochtones en adoptant des mesures spécifiques afin de soutenir l'entrepreneuriat des femmes autochtones, l'accès à un emploi intéressant et au crédit.

À cet égard, FAQ souhaite améliorer et élargir son programme d'emploi et de formation qui vise essentiellement les femmes en milieu urbain afin de répondre aux besoins des femmes autochtones de façon plus holistique en matière de lutte à la pauvreté.

Question no2 : Comment briser les inégalités économiques que vivent les femmes (en particulier celles qui sont liés à leur rôle maternel) et comment soutenir plusieurs catégories de femmes qui vivent des problématiques particulières par rapport à leur autonomisation ?

RECOMMANDATIONS DE FAQ

- Développer des programmes d'alphabétisations, préparation à l'emploi et des programmes de formation et ateliers spécifiques aux femmes autochtones afin d'éradiquer la pauvreté dans les communautés autochtones et d'améliorer leurs conditions économiques et sociales.

- Permettre aux femmes autochtones de développer dans ses programmes, formations et ateliers, des aptitudes à la vie quotidienne, estime de soi, leadership, connaissance de soi et entrepreneurship.
- Les femmes doivent avoir accès au service d'un conseiller en orientation, obtenir du soutien éducatif, soutien financier et mise à niveau linguistique.
- Élaborer des ateliers de sensibilisations sur la question autochtone pour les employeurs afin d'augmenter la possibilité d'emplois.
- Amélioration de l'accessibilité des communications, technologies et du transport pour les femmes autochtones vivant dans les régions éloignées afin qu'elles puissent tirer avantage des possibilités de développement économique.
- Mettre sur pied des programmes de conciliation travail ou étude/ famille pour les femmes autochtones en milieu urbain et en communauté.
- Ces programmes toucheraient différents domaines dont : l'aide aux familles; des services de garde à l'enfance en milieu autochtone; des ressources en matière de recherche d'emploi et de retour aux études adaptées aux femmes autochtones (financement, formation, bourse d'étude etc).
- Doter le Centre de développement de la formation et de la main-d'oeuvre (CDFM) huron-wendat d'un service de garde à l'enfance

Il serait aussi important de mettre sur pied des formatrices autochtones qualifiées ayant comme tâches de former d'autres femmes autochtones sur les questions de l'emploi et des études dans un objectif de renforcement des capacités.

ORIENTATION 3

VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES

DONNÉES FACTUELLES⁷

- Pour toutes les désignations ethniques, les femmes ont déclaré consacrer plus de temps que les hommes aux travaux ménagers. 35% des femmes autochtones ont déclaré effectuer au moins 30 heures de travaux ménagers par semaine, alors que seulement 15% des hommes autochtones ont déclaré en faire autant.
- Fait à signaler, 32% des femmes autochtones vivant dans les réserves ont déclaré consacrer au moins 60 heures aux soins des enfants, comparativement à 21% pour l'ensemble des femmes autochtones.

⁷ Statistique Canada, *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe, Chapitre 8: Les femmes autochtones au Canada*, 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2005001/chap8-fra.htm>.

- De celles qui faisaient partie de la population active rémunérée en 2000, 57 % des femmes autochtones travaillaient à temps partiel ou une partie de l'année, comparativement à 54 % des hommes autochtones et à 49 % des femmes non autochtones.
- Le pourcentage de familles où le parent est de sexe féminin est de 19% dans le cas des Indiens inscrits vivant dans les réserves et de 12% chez les non-autochtones.
- La proportion de familles monoparentales où le parent seul est de sexe féminin est encore plus élevée chez les familles vivant hors-réserve, soit 25% des familles recensées.

ENJEUX

Selon ces statistiques, les femmes autochtones à l'instar des non autochtones tendent à juguler plus que leur conjoint des responsabilités familiales et professionnelles. À cet égard, on retrouve une grande proportion de femmes autochtones monoparentales qui vivent en milieu urbain. Ces femmes ont des besoins spécifiques relié à l'aide à l'emploi, aux études et à la famille (comme par exemple des services de gardes en milieu autochtone adaptés et faciles d'accès). On retrouve certaines de ces ressources en milieu urbain, mais elles sont souvent difficiles d'accès ou manquent de visibilité.

Pour ce qui est des femmes vivant en communauté, elles peuvent retrouver des ressources de types communautaires auprès de leur famille et des amis les entourant. Toutefois, ces dernières peuvent éprouver des problématiques semblables aux femmes vivant en milieu urbain. Elles ont notamment à prendre en charge les responsabilités familiales souvent seules puisqu'une part importante des familles en communauté sont monoparentales et dirigées par les femmes. On retrouve aussi un important pourcentage de jeunes mères (n'ayant pas atteint l'âge adulte) qui ont à leur charge un ou plusieurs enfants.

À cet égard, FAQ a récemment instauré un projet pour répondre au besoin spécifique des femmes monoparentales en matière de recherche d'emploi. Ce projet, qui a débuté en décembre 2009, vise à aider les femmes monoparentales vivant ou ayant vécu des problématiques de violences à s'intégrer au marché du travail. De nombreuses formations ont été données en milieux urbains notamment à Montréal, Québec, Joliette, Val d'Or, La Tuque et Sept-Îles.

Nous souhaitons par le billet de ces formations, donner des outils concrets, mais aussi, redonner confiance à ces femmes. Nous souhaitons que ces femmes reconnaissent leurs propres capacités et compétences à subvenir à leur propre besoin et à celui de leurs enfants.

Question no3 : En tenant compte de la politique familiale actuelle, comment favoriser une meilleure articulation des responsabilités professionnelles et familiales des femmes et des hommes ?

RECOMMANDATIONS

- Mettre sur pied des programmes de conciliation travail ou étude/ famille pour les femmes autochtones en milieu urbain et en communauté. Ces programmes toucheraient différents domaines dont : l'aide aux familles; des services de garde à l'enfance en milieu autochtone; des ressources en matière de recherche d'emploi et de retour aux études adaptées aux femmes autochtones (financement, formation, bourse d'étude etc).
- Élaborer des ateliers de sensibilisations sur la question autochtone pour les employeurs.

Il serait aussi important de mettre sur pied des formatrices autochtones qualifiées ayant comme tâches de former d'autres femmes autochtones sur les questions de l'emploi et des études dans un objectif de renforcement des capacités.

ORIENTATION 4 :

POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

DONNÉES FACTUELLES⁸

- L'espérance de vie des femmes autochtones est très inférieure à celle des femmes non autochtones. En 2001, l'espérance de vie estimée à la naissance des femmes autochtones était de 76,8 ans, plus de 5 ans de moins que celle des femmes non autochtones, qui pouvaient s'attendre à vivre 82,2 ans en moyenne;
- En 2001, seulement 54% des femmes autochtones, comparativement à 59% des Canadiennes, qualifiaient leur santé d'excellente ou de très bonne;
- En 2001, 45 % des femmes autochtones de 65 ans et plus vivant hors réserve ont déclaré que l'état de leur santé était passable ou mauvais, comparativement à 29 % des aînées canadiennes;
- En 2001, 88 % des femmes autochtones de 65 ans et plus avaient au moins une affection chronique (comme l'arthrite ou le rhumatisme). Selon le diagnostic d'un professionnel de la santé, ce pourcentage variait de 74 % chez les 45 à 64 ans à 32 % chez les 15 à 24 ans. Dans tous les groupes d'âge, cependant, les femmes

⁸ Statistique Canada, *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe, Chapitre 8: Les femmes autochtones au Canada*, 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2005001/chap8-fra.htm>.

étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir reçu un diagnostic d'affection chronique; Les taux de diabète sont également beaucoup plus élevés pour la population autochtone hors réserve que pour l'ensemble de la population canadienne. En 2001, 7 % des femmes autochtones hors réserve de 15 ans et plus ont reçu un diagnostic de diabète, comparativement à 3 % des Canadiennes. Selon *l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations 2002*, les femmes autochtones adultes sont atteintes du diabète dans une proportion plus grande (16,4 %) que les hommes (12,5 %).⁹ Le diabète est particulièrement répandu chez les femmes autochtones plus âgées. En 2001, 24 % de la population autochtone féminine de 65 ans et plus vivant hors réserve était diabétique, comparativement à 11 % des femmes âgées au Canada. Les femmes autochtones âgées sont également un peu plus susceptibles d'être diabétiques que leurs homologues de sexe masculin, dont 20 % avaient le diabète;

- Les femmes autochtones courent un risque plus élevé que les femmes non-autochtones de développer un cancer du col de l'utérus, surtout parce qu'elles n'ont eu aucun dépistage ou qu'elles n'en ont eu que de façon irrégulière¹⁰; Les femmes autochtones sont aussi plus à risque de développer un cancer du sein. En 2002, 43,4% des femmes des Premières Nations vivant en communauté n'avaient jamais fait d'autoexamen des seins et 60,6% n'avaient jamais passé de mammographie. Ces proportions sont respectivement 37,4% et 33,6% chez les femmes de 40 ans et plus, un groupe plus à risque de développer le cancer du sein. De plus, les femmes des communautés isolées sont moins nombreuses à faire l'autoexamen des seins¹¹;
- En 2002, 6,5% des femmes des Premières Nations vivant en communauté n'avaient jamais subi de cytologie (examen vaginal avec prélèvements) au cours de leur vie, et seulement 49,3% en avaient passé une dans les 12 mois précédant l'enquête¹².
- En 2002, seulement 42,7% des femmes des Premières Nations vivant en communauté avaient passé un test de dépistage du VIH au cours de leur vie¹³;
- Bien qu'ils ne représentent que 3,3 % de la population canadienne, les Autochtones représentaient 5 à 8 % des cas existants et 6 à 12 % des nouveaux cas d'infection à VIH au Canada en 2002.¹⁴ Les femmes autochtones sont beaucoup plus touchées par l'épidémie du VIH (infection à VIH et sida) que les femmes non autochtones. Les femmes représentent près de la moitié (45,1 %) de tous les tests positifs pour le VIH chez les Autochtones, comparativement à 19,5 % chez les

⁹ Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, *l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations 2002. Rapport des Premières Nations vivant dans les communautés*, en ligne : <http://www.cssspnql.com/fr/recherche/documents/ERS2002-Surcommunaute.pdf>

¹⁰ Santé Canada, en ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/diseases-maladies/cervical-uterus-fra.php>

¹¹ Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, *l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations 2002. Rapport des Premières Nations vivant dans les communautés*, en ligne : <http://www.cssspnql.com/fr/recherche/documents/ERS2002-Surcommunaute.pdf>

¹² *Idem*

¹³ *Idem*

¹⁴ Santé Canada, en ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spnia/diseases-maladies/aids-sida/index-fra.php>

non-Autochtones. Avant 1992, les femmes représentaient 13,8 % des cas déclarés de sida chez les Autochtones (11/80). Cette proportion est passée à 25,8 % en 2002 (8/31).¹⁵

ENJEUX

Les femmes autochtones s'inscrivent dans un contexte particulier, façonné par des conditions socio-historiques et juridiques dont témoignent les conditions actuelles de vie et de santé. En effet, bien que l'espérance de vie des femmes autochtones ait considérablement augmenté, elle demeure en deçà de la moyenne canadienne. Les différents déterminants de la santé qui nuisent au développement en santé des femmes autochtones sont : conditions économiques inférieures au reste de la population, taux de pauvreté élevé des femmes autochtones, scolarisation qui demeure inférieure aux niveaux de scolarité atteints par le reste de la population, les problèmes liés au logement, etc. En effet, en plus des multiples barrières auxquelles les femmes autochtones sont confrontées et qui entravent leur ascension au sein de l'échelle sociale, leur développement en santé est entravé par l'insuffisance de logement, par les logements sous les normes, éléments qui constituent des facteurs de stress individuel, familial et parfois communautaire.¹⁶

Le diabète au sein des populations autochtones a pris des proportions épidémiques. Santé Canada rapporte que le diabète est un grand sujet d'inquiétude pour la population autochtone, cette affection se caractérisant par « l'apparition précoce de la maladie, sa gravité accrue au moment du diagnostic, les taux élevés de complications, l'inaccessibilité des services, les tendances à la hausse et la prévalence croissante des facteurs de risque dans une population déjà à risque »¹⁷. Les femmes autochtones sont également plus vulnérables au cancer du col utérin, de la vessie et des reins, cancers pour lesquels les taux sont nettement plus élevés que la moyenne canadienne. Nous avons également constaté qu'un environnement social empreint de violence physique ou sexuelle, d'abus d'intoxicants ou caractérisé par des hauts taux de suicide constitue un risque pour la santé physique et mentale, notamment parce que ce sont des facteurs qui contribuent à augmenter la vulnérabilité des individus et par conséquent à influencer sur leurs capacités d'adaptation personnelles et leurs habitudes de vie.¹⁸

¹⁵ Agence de la santé publique du Canada, en ligne : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/epiuaepi/epi_update_may_04/9-fra.php

¹⁶ Femmes autochtones du Québec, Femmes autochtones et santé : un état de la situation, Rapport et recommandations, août 2001.

¹⁷ Statistique Canada, *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe, Chapitre 8: Les femmes autochtones au Canada*, 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2005001/chap8-fra.htm>.

¹⁸ Femmes autochtones du Québec, Femmes autochtones et santé : un état de la situation, Rapport et recommandations, août 2001.

De plus, le VIH/sida a un impact important sur les femmes autochtones. Bien que le nombre de nouveaux cas d'infection au VIH ait diminué parmi la population canadienne, le taux de VIH est en augmentation constante chez les femmes autochtones. Celles-ci sont davantage à risque, et ce, pour plusieurs raisons. Des facteurs sociaux, économiques et comportementaux, comme la pauvreté, la toxicomanie, les maladies transmissibles sexuellement et l'accès limité aux services de santé, accroissent en effet leur vulnérabilité.¹⁹

Question n°4 : Comment mieux adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins et spécificités des femmes?

RECOMMANDATIONS DE FAQ

- Soutenir financièrement Femmes autochtones du Québec inc. pour l'exercice des activités de la coordonnatrice santé;
- Apporter un soutien financier à Femmes autochtones du Québec inc. dans ses activités de promotion de la santé ainsi que pour le développement d'outils de sensibilisation;
- Soutenir les initiatives de Femmes autochtones du Québec inc. visant à faire connaître les besoins, préoccupations et priorités des femmes autochtones en matière de santé afin que ceux-ci soient reflétés dans les politiques et programmes gouvernementaux et communautaires;
- Soutenir la mise sur pied d'un réseau femmes autochtones et santé;
- Soutenir Femmes autochtones du Québec inc. dans l'élaboration de programmes de formation visant le développement de l'expertise communautaire en matière de santé;
- Soutenir financièrement Femmes autochtones du Québec pour mener une recherche sur la santé des femmes autochtones selon leur diversité;

ORIENTATION 5

**POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ
DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE**

DONNÉES FACTUELLES :

¹⁹ Agence de la santé publique du Canada, en ligne : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/epiu-aepi/epi_update_may_04/9-fra.php

- Les autochtones sont trois fois plus susceptibles que les non autochtones d’être victimes de violence.²⁰
- 54% des femmes autochtones ont déclaré des formes de violence plus grave et pouvant mettre leur vie en danger; battues, étranglées, être attaqué par une arme à feu ou un couteau ou être agressé sexuellement contre 37 % des femmes non autochtones.²¹
- Le plus grand facteur de risque s’explique en partie ces taux plus élevés. Les autochtones sont plus jeunes que l’ensemble des canadiens, ils gagnent un revenu moyen plus faible, ils affichent un taux d’abus d’alcool plus élevé et ils sont plus susceptibles de vivre en union libre. D’autres facteurs y sont influencés comme l’effondrement de la vie familiale résultant des pensionnats, ainsi que l’impact du colonialisme sur les valeurs et la culture traditionnelles²².
- Une récente étude impliquant les enfants autochtones révèle que les parents autochtones sont impliqués dans 38% des cas dans des situations de violence conjugale connues ou suspectées, comparativement à 25% des parents non-autochtones (Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui, Baril, 2007).
- Il y a un nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. De 2000 à 2008, 153 cas de meurtre ont été consignés dans la base de données de Soeurs par l’esprit de l’AFAC. Ces femmes représentent environ dix pour cent du nombre total de victimes d’homicide de sexe féminin au Canada, malgré le fait que les femmes autochtones ne constituent que trois pour cent de la population de sexe féminin au pays²³.
- Il y a deux à trois fois plus de risques que les agressions sexuelles surviennent dans les collectivités autochtones que dans les petites agglomérations urbaines ou les localités rurales. Quant aux autres infractions sexuelles, il y a quatre fois plus de probabilité qu’elles surviennent dans les collectivités autochtones que dans les autres collectivités comparées²⁴.
- Même s’il est généralement reconnu que les femmes autochtones sont surreprésentées dans la problématique de la traite des personnes, ce sujet est très peu documenté et il n’existe aucune statistiques officielles. Toutefois, une recherche menée à la demande du ministère de la Justice indique que la majorité des victimes canadiennes de la traite des personnes seraient des femmes et des jeunes filles autochtones²⁵.

²⁰ Statistique Canada- no 85-002-XIF au catalogue, vol 26, no 3, La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones au Canada

²¹ Statistique Canada – no 85 – 570 au catalogue, mesure de la violence faites aux femmes 2006

²² IDEM

²³ NWAC, Sisters in Spirit,

http://www.nwac.ca/sites/default/files/reports/2010_NWAC_SIS_Report_FR.pdf.

²⁴ FAQ, Stratégie globale, http://www.faq-qnw.org/documents/Strategieglobale_fr.pdf.

²⁵ Ministère de la justice Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2006/rr06_3/p3.html#31.

- Les recherches démontrent que les enfants et les jeunes autochtones sont surreprésentés dans la problématique de l'exploitation sexuelle, qui est une forme de traite des personnes. Dans certaines villes canadiennes, jusqu'à 90% des jeunes exploités sexuellement dans un contexte de travail de rue sont autochtones. La majorité ont entre 15 et 18 ans et certains sont âgés entre 10 et 12 ans. (*Sexual Exploitation of Aboriginal Children and Youth*, NWAC)

ENJEUX :

FAQ mène depuis plus de trente ans des interventions et des actions proactives avec le milieu autochtone en matière de violence familiale; tout cela dans le but de résoudre les problèmes liés à la violence dans les familles autochtones et ainsi améliorer les conditions de vie des femmes autochtones et favoriser leur développement au sein de la société.

Ce qui est particulièrement préoccupant c'est que bien que tous s'entendent sur l'urgence d'intervenir, la violence conjugale, familiale et sexuelle demeure un sujet tabou. Très peu des ressources disponibles répondent aux besoins des victimes de violence. Au Québec, en incluant les Inuits nous comptons seulement 12 maisons d'hébergement autochtones. Alors que si l'on compare avec le milieu non autochtone, il existe plus de 90 maisons d'hébergement qui répondent aux femmes victimes de violence. Parmi ces ressources très peu ne peuvent répondre aux besoins des familles autochtones; dû à l'approche d'intervention et la différence culturelle comme par exemple la langue. Donc les ressources autochtones comme les maisons d'hébergement font face à de grands défis qui sont d'aider les familles à se sortir de la violence et sensibiliser leur communauté face à la non violence avec si peu de moyen.

FAQ doit affronter un défi unique, soit celui de coordonner, d'unifier et de mobiliser des femmes autochtones appartenant à des communautés et nations différentes, habitant l'ensemble du Québec et souvent séparées par des milliers de kilomètres. Les femmes autochtones vivent quant à elles des problématiques sociales extrêmement difficiles, souvent déstructurantes.

À cet égard, nous tenons à souligner les avancées faites dans certains secteurs tel qu'en témoigne *Le Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, soit en matière de violence conjugale avec le *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* ainsi qu'en matière de santé sexuelle avec le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* dont certaines mesures s'adressent aux femmes autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

D'ailleurs, dans le cadre de ces plans d'action, FAQ prévoit lancer en mars 2011 une campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles s'adressant aux membres des communautés autochtones du Québec. En effet, FAQ prépare cette campagne de sensibilisation depuis janvier 2010 et a développé des outils de sensibilisation mieux adaptés aux réalités et aux besoins des femmes autochtones.

Questions no 5 : Afin de continuer à contrer les différentes formes de violence faites aux femmes, comment prévenir plus spécifiquement l'exploitation sexuelle des femmes et venir en aide à celles qui veulent quitter le milieu de la prostitution?

RECOMMANDATIONS DE FAQ

- Reconduire le volet autochtone du plan d'action en matière de violence conjugale 2004-2009 afin de maintenir les campagnes de sensibilisation et d'éducation actuelles sur la problématique de la violence conjugale et familiale.
- Élargir les champs de services offerts en maisons d'hébergement afin qu'ils correspondent davantage aux besoins et aux réalités des femmes autochtones vivant une situation de violence familiale et conjugale ainsi qu'à la culture et aux traditions autochtones. Par exemple, permettre aux maisons d'hébergement d'offrir un site de ressourcement en milieu naturel, permettre les cercles de partage, de guérison, etc.
- Mettre en œuvre des services destinés aux hommes ayant des comportements violents ou subissant de la violence. Ces derniers doivent prendre part au processus de guérison des nations autochtones.
- Mettre en place des maisons de 2^e étape pour les femmes autochtones ayant vécu de la violence familiale et conjugale.
- Sensibiliser, informer et conscientiser la population québécoise et ses organisations aux réalités autochtones et à leur réelle histoire.
- Assurer un filet de sécurité pour les femmes autochtones vivant une situation de violence familiale et conjugale en leur offrant un choix de services adaptés à leurs besoins et leurs réalités.
- Mettre en place des outils et ressources appropriés aux ressources autochtones pour venir en aide aux femmes et enfants autochtones.
- Mener des recherches sur le phénomène de la traite des femmes autochtones au Québec en misant sur les différents types d'exploitation sexuelle.
- Utiliser des moyens comme une campagne de sensibilisation afin de sensibiliser contre l'exploitation sexuelle des femmes autochtones.

- Développer des outils pour les différents organismes travaillant avec la clientèle autochtone afin qu'ils soient davantage en mesure de détecter et d'aider les femmes autochtones à risque ou victimes d'exploitation sexuelle.
- Développer des activités qui renforcent l'estime de soi et l'affirmation de soi des jeunes femmes autochtones.
- Développer des outils pour sensibiliser et informer les différents types d'intervenant(e)s travaillant avec la clientèle autochtone afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des femmes autochtones victimes d'agression sexuelle.

ORIENTATIONS 6

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Question no 6 : Comment accélérer la progression des femmes dans les postes de décision et de pouvoir politique ou économique à tous les paliers tant dans le secteur public que dans le secteur privé?

RECOMMANDATIONS DE FAQ

- Que FAQ devienne un partenaire à part entière aux différents enjeux et plans d'action qui touchent la condition de vie des femmes autochtones.
- Que FAQ fasse partie intégrante des comités du ministère qui touche la condition de vie des femmes autochtones.
- Que l'on reconnaisse le travail de FAQ en octroyant un financement de base adéquat correspondant au coût de la vie.
- Assurer qu'un certain pourcentage du budget du programme *À égalité pour décider* soit alloué annuellement spécifiquement aux femmes autochtones au Québec.
- Permettre à FAQ de mener une recherche sur la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes autochtones au niveau de leur participation aux instances décisionnelles

Conclusion

En cette ère présumée de « post-colonialisme », il nous faut renverser les effets du système colonial sur les femmes autochtones. Les recommandations émises aujourd'hui constituent un bien petit pas vers l'annulation rétroactive des injustices du passé. Pour FAQ, il est d'une importance primordiale de renouveler le financement versé à des organismes qui travaillent spécifiquement à la promotion de l'égalité des femmes et

d'allouer des fonds qui serviront spécialement à régler les problèmes vécus par les femmes autochtones.

Grâce à ces fonds, Femmes autochtones du Québec pourra continuer sa lutte pour l'égalité des femmes autochtones et de leur famille en faisant progresser les activités communautaires positives. Tel qu'indiqué en 2004 les femmes autochtones :

... souhaitent aussi obtenir du financement de base pour poursuivre des activités communautaires comme la recherche, le renforcement des capacités et la défense des droits. Elles regrettent que les groupes de femmes aient été contraints, depuis trop longtemps, à rivaliser entre eux pour obtenir un financement limité et ponctuel. Cela s'ajoute à la concurrence constante avec les hommes²⁶.

²⁶ Table ronde des femmes autochtones sur l'égalité entre les sexes. Rapport de la table ronde, mars 2000, p. 8-9.